



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET D'ALIENATION D'UN CHEMIN COMMUNAL PREALABLEMENT DECLASSE AU LIEU-DIT BROUELLES COMMUNE DE MAXOU

Par arrêté du 25 octobre 2022, le Maire de Maxou (Lot) a ordonné une enquête publique concernant le projet d'aliénation de la voie communale, préalablement déclassée, partant de la Place de l'église et aboutissant Impasse de l'école à Brouelles, commune de Maxou.

À cet effet, Monsieur Martial STAMBOULI a été désigné commissaire enquêteur. L'enquête publique se déroulera à la mairie de Maxou (Lot) :

du mardi 22 novembre 2022 à 09h00 au mardi 6 décembre 2022 inclus à 17h00

Le dossier d'enquête sera à la disposition du public à la mairie de Maxou aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat, soit les mardis et jeudis de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Maxou :

- **mardi 22 novembre de 09h00 à 11h00**
- **jeudi 1^{er} décembre de 15h00 à 17h00**

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être

- consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie, ou
- adressées par écrit à M. le Commissaire enquêteur, Mairie – 46 090 MAXOU
- ou par courriel à commissaire.enqueteur.ms@gmail.com.

À l'issue de l'enquête, les administrés pourront consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Maxou pendant 1 an.